

## Une formation intra inter sur mesure en 2019-2020

### Démarches pour demander une prise en charge territoriale

#### Les démarches de l'établissement

##### • Définir le projet

**Clarifier** en équipe les visées du projet, les attendus

**Formuler** sa demande sous forme de cahier des charges

**Soumettre** son cahier des charges à un ou plusieurs organismes de son choix

##### • Sélectionner une réponse adaptée

**Étudier** la(es) proposition(s) reçues des organismes en réponse à son cahier des charges

**S'assurer** que le programme de formation présente l'ensemble des éléments visant à définir une action de formation

[voir conditions d'éligibilité ==>>](#)

**Demander** le cas échéant à l'organisme de compléter sa proposition

**Inform**er le ou les organismes sollicités de sa décision

##### • Demander un soutien financier

**Adresser**, par mail, à Formiris le programme et le devis retenus

Seul l'envoi par l'établissement garantit à Formiris que le projet a été validé préalablement par le chef d'établissement et qu'il peut être étudié par la CTPF

Pour les établissements du 1er degré **informer la DDEC** du projet de formation.

#### Les conditions d'éligibilité

Les propositions de formation reçues seront éligibles à un soutien financier, si elles comportent les éléments suivants :

Un titre de formation
Le public et l'effectif visé
Le rappel des prérequis éventuels
Les objectifs pédagogiques de formation fixés en termes d'acquisition
Les contenus ou notions abordées
Les moyens pédagogiques
La démarche d'évaluation posée avec le chef d'établissement
Les noms et qualités des intervenants
Le calendrier et la durée de la formation
Un devis détaillant frais pédagogiques et frais annexes

[>> pour plus d'informations](#)

#### Le calendrier

3 échéances possibles pour présenter le projet de formation :

**8 avril 2019**

**13 mai 2019**

**12 juin 2019**

Une proposition de formation déclarée non éligible par la CTPF pourra être modifiée et représentée à la commission suivante.

#### Propositions de formation à développer en équipe

- . Transitions école/collège ; collège/lycée ; lycée/Enseignement supérieur ; continuum Bac pro/BTS
- . Projet autour de l'accompagnement à l'orientation des élèves
- . Stratégies d'enseignement
- . Neurosciences et stratégies d'apprentissage
- . Relation enseignant-élèves et Ecole-famille
- . Evaluation par compétences
- . Intégration du numérique dans son enseignement
- . Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers
- . Didactique des disciplines
- . Construire le PPF des filières
- . Construire une co-intervention en transdisciplinarité

#### Règles de prise en charge

##### Modalités

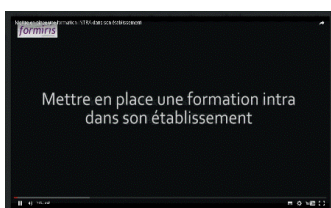
Un projet éligible à la prise en charge bénéficiera d'un **soutien financier à hauteur de 80 %** du coût total de la formation, et **100% pour les projets sur la réforme du lycée**. Ce soutien financier s'appliquera sur un **maximum de 36h pris en charge** et un **coût pédagogique n'excédant pas 1200€/jour** par groupe de 30 stagiaires . 1 seul dossier financé par unité pédagogique.

##### Critère d'arbitrage

En cas de besoin d'arbitrage budgétaire, la priorité sera donnée aux formations pluriannuelles (en cours ou débutant en 2019/2020).

## Des outils à votre disposition

### Une vidéo



### Des outils en ligne

Des fiches outils à télécharger en cliquant sur le titre ou sur le site de Formiris :

- [Aide au diagnostic](#)
- [Cahier des charges de formation](#)
- [Relecture d'une proposition de formation](#)
- [Etude comparative d'une proposition de formation](#)

## Des conseillères à votre écoute

### Du soutien conseil

Les conseillères en formation sont à la disposition des chefs d'établissement pour les accompagner à chaque étape du projet



Cliquez pour agrandir l'image